



COMMUNIQUE

**Proposition de loi des sénateurs communistes
Isabelle Pasquet, des Bouches du Rhône,
et Gérard Le Cam, des Côtes d'Armor
relative au pavillon de premier registre français.**

Les menaces qui pèsent sur l'emploi, les droits sociaux et les conditions de travail des marins ont conduit les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen à déposer une proposition de loi imposant le pavillon français de premier registre à toutes les compagnies françaises et communautaires, basées en France, qui opèrent dans les secteurs de navigation exclus du Registre international français (RIF).

L'application de cette loi permettrait aux employés des compagnies de transports maritimes basées en France de bénéficier des lois sociales françaises.

Alors que Monsieur F. Cuvillier, Ministre délégué aux Transports et à l'économie maritime, s'est montré favorable à l'adoption de ce texte devant la CGT marins, Isabelle Pasquet, et Gérard Le Cam lui demandent désormais une audience pour obtenir que ce texte soit examiné et voté le plus rapidement possible par le Parlement.

Paris, le 21 juin 2012.

Groupe
Communiste
Républicain
Et Citoyen